



Consolidation retour a l'etat anterieur

Par **greg74**, le **23/06/2013 à 19:29**

Bonjour, je suis en AT depuis le 07/06/2012 suite à une entorse survenue à mon poste de travail, au mois de novembre j'ai été convoqué par le médecin conseil qui voulait que je reprenne mon activité. Mon médecin traitant a refusé étant donné que j'avais des douleurs persistantes au pied à chaque pas effectué. J'ai été convoqué par un expert le 15/03/2013, celui-ci m'a répondu au début du juin qu'il estimait que j'étais consolidé avec retour à l'état antérieur et que j'aurais du reprendre mon poste au 06/12/2012 (le même jour que la date de la demande d'expertise). Au mois de février, j'ai passé une IRM qui a défini 2 tendinites et un début d'arthrose, 2 infiltrations et des semelles orthopédiques ne m'ont pas soigné, depuis mon chirurgien a préconisé une opération (transfert de tendons) qui sera effectuée au mois de septembre comme je dois reprendre mon travail au début du mois de juillet, que le médecin du travail ne veut que je reprenne mon poste et mon médecin traitant ne veut pas effectuer de certificat final car pour lui je dois rester en arrêt jusqu'à mon opération. Je ne sais pas ce que je dois faire.

En vous remerciant par avance.